

Réunion des représentants régionaux de l'A.P.F. siège de l'A.P.F. - lundi 8 et mardi 9 janvier -

8 régions sur 13 représentées : Auvergne Rhône Alpes – Bourgogne Franche-Comté – Bretagne - Hauts de France – Normandie – Nouvelle Aquitaine – Occitanie – PACA.

Présence du président de l'A.P.F. et 3 à 6 administrateurs selon les moments.

Salariés : DG (1h), DG adjoint, Jérôme Journet,

Feuille de route de l'A.P.F. pour 2018 :

1) Les ressources : en 2018, on fêtera l'anniversaire des 10 ans de Ni Pauvre Ni Soumis. Ce sera l'occasion d'un événement national le 29 mars (rassemblement devant le ministère des finances, probablement).

D'ici là, faire monter la pression sur ce sujet : entrevue avec les députés de la majorité, rassemblement devant leur permanence. Le siège doit fournir rapidement un kit de communication.

Quelques dates sont déjà calées :

- 29 janvier en Pays de Loire : manifestation devant le siège de la République En Marche

- 20 février : dépôt d'un recours contre la France devant le Comité Européen par un collectif inter-associatif (A.P.F., UNAPEI, FNATH, UNAFAM, ..) : le maintien dans la pauvreté des personnes handicapées est en effet une violation de la charte européenne des droits sociaux.

- Semaine précédant le rassemblement du 29 mars : opération « embouteillage » des permanences des députés : multiplication des appels téléphoniques, des mails, ...

2) Conférence Nationale du Handicap au printemps. Peu d'information sur les thèmes qui y seront abordés.

Le thème de la compensation pourrait s'imposer (accord du CNCPH et de M. Montchamp, présidente de la CNSA) : barrière d'âge, retour sur le rapport de l'IGAS.

3) Congrès de Montpellier – 21 au 23 juin au parc des expositions (Arena). Invitation envoyée au président de la République. 1300 participants attendus. Chambres adaptées réservées sur Montpellier et sa proche région (Nîmes, Béziers, zone côtière).

Chaque CAPFD peut envoyer son représentant, un suppléant et 1 à 3 élus (selon le nombre d'adhérents dans le département). Chaque CAPFR peut envoyer son représentant et un suppléant. Sont également invités : les membres de l'équipe régionale, les chefs de projet et les directeurs de structure.

Le siège demande aux CAPFD une participation de 100 € par militant présent. Les établissements et services doivent contribuer à hauteur de 500 € par personne. Le coût total pour le siège est estimé à 1 M €.

La version définitive du projet associatif sera présentée le 1er jour du congrès. Les 1 300 contributions rédigées au cours des 225 réunions collectives (+ 290 contributions individuelles) sont en cours d'analyse.

4) Ad'AP. Apparemment, les ministères ne disposent que de très peu d'information en provenance des préfetures. Et les recensements effectués en région sont plutôt négatifs : le groupe « acces » d'Occitanie a vérifié l'accessibilité réelle des ERP se déclarant accessibles : 40% de ces déclarations ne correspondent pas à la réalité. Il serait intéressant que dans chaque département, on arrive à se procurer la liste des ERP qui se déclarent accessibles et de ceux qui ont déposé un Ad'AP (et donc de ceux qui n'ont rien fait).

Le siège va proposer en avril un baromètre de l'accessibilité aux CAPFD (retour de l'évaluation si possible en juin). Ce baromètre sera accompagné d'une deuxième grille d'évaluation qui permettra de proposer un label « qualité d'usage ».

Un événement national est prévu le 29 septembre 2018. C'est à cette période en effet que les établissements de 5ème catégorie devraient avoir mis en œuvre leur Ad'AP. Cet événement reprendrait la forme de ce qui avait été fait au moment de l'appel des 100 : un rassemblement des représentants des départements à Paris et au même moment des événements dans les villes de province.

Réorganisation de l'A.P.F. : point d'étape

Ressources financières. Les efforts consentis lors de la réorganisation ont permis de stabiliser la situation : on enregistre un léger excédent global en 2017 (avec quand même un déficit d'1M€ pour le seul mouvement). En 2018, on devrait aboutir à un résultat correct malgré le coût du congrès qu'il faudra bien éponger (1M€).

On voit que l'opération Handidon s'essouffle. L'APF cherche donc à développer de nouvelles sources dans la recherche des fonds : mise en place d'une direction philanthropie et mécénat qui prospecte les grands donateurs et développement des chefs de projet « ressources » en région.

Réflexion sur d'autres pistes comme le développement des friperies qui existent déjà dans plusieurs villes.

L'organisation de l'A.P.F. a pour base le département et la région. Ce qui se fait au niveau territorial se fait sur la base du volontariat : l'appétit pour ce niveau d'organisation est très variable d'une région à l'autre : ici (Picardie), le zoom est maintenant composé de deux parties : des pages d'information territoriale communes aux différents départements du territoire et, à l'intérieur du bulletin, des pages spécifiques à chaque département ; là (PACA), invitation aux réunions des CAPFD de représentants du département voisin.

Les difficultés commencent à apparaître au moment de la présentation des budgets en CAPFD ou en AD car

« l'unité monétaire » est désormais le territoire (et au-delà, la région). Difficulté dans certaines régions d'avoir des informations claires par département. Et, d'une façon plus générale, nécessité de dédramatiser la présentation des finances des DD : les DD n'ont pas à présenter un budget excédentaire et le financement de certaines de leurs missions ne sont pas à chercher au niveau départemental mais au niveau national (d'où le développement de la direction philanthropie).

Par ailleurs, la nouvelle organisation a pu entraîner une baisse d'activité dans les départements. L'A.P.F. cherche à maintenir vivant ce niveau d'organisation. L'essaimage au niveau de chaque département des services mandataires (démarrés en Occitanie) pourraient contribuer à revivifier les DD si le service mandataire créé est rattaché à la délégation.

Le siège doit trouver une réponse aux situations bloquées. Réflexion sur les évolutions possibles pouvant aller jusqu'à un redécoupage des territoires. Plusieurs situations à étudier : Bretagne (29) ; Corse ; Franche-Comté, Cantal ; ...

Le siège fait appel aux acteurs du réseau pour lui permettre de mieux connaître les situations vécues sur le terrain et l'aider à construire son cahier de revendication.

8 réseaux thématiques sont proposés : accessibilité, éducation, travail, ressources des personnes, santé compensation, international, citoyenneté (liste non limitative). Dans chaque région, les militants doivent choisir les domaines qu'ils jugent prioritaires et inciter les personnes compétentes et motivées à s'y investir.

Le CAPFR désigne un responsable pour chaque réseau thématique ; celui-ci s'engage au moins pour un an à se tenir informé sur son domaine, à recevoir une formation de l'A.P.F. (en fonction de ses besoins), à entretenir des relations régulières avec les membres des autres régions travaillant sur le même thème (mails, téléphone, comptes-rendus des réunions du GT régional disponibles sur une plateforme nationale) et à faire le relais de l'information auprès des acteurs de sa région.

Une réunion est prévue chaque année au siège pour chaque réseau thématique : la synthèse des échanges permettra à l'A.P.F. de construire son cahier de revendication et d'élaborer ses prises de position.

Plusieurs thèmes ont d'ores et déjà un début de fonctionnement : accessibilité, International, ressources des personnes et santé

Dans le domaine de la santé, l'A.P.F. doit être active, comme il a été souligné à l'AG de Colmar : paroles des patients en situation de handicap qui n'est pas prise en compte ; auxiliaires de vie pas toujours acceptés ; chambres trop étroites ; etc.

Un travail a déjà été accompli auprès des établissements et des services pour la mise en place des recommandations de la Charte Romain Jacob.

Il y a une autre occasion à saisir. La Haute Autorité de la Santé a en effet inscrit dans les exigences pour la certification des établissements de santé un volet « accueil des personnes handicapées »^b. Pour répondre à cette nouvelle exigence, il faudra donc mettre en place des modules de formation et d'information des personnels de santé. Du côté de l'A.P.F., les modules sont déjà prêts ; il faut donc maintenant passer par la mise en œuvre en s'appuyant sur le réseau des représentants en comité d'usagers (CDU ex-CRUCQ) et en formant les personnes intervenant pour l'A.P.F.

Au-delà du processus de certification, les représentants en CDU devront se montrer vigilants sur le suivi de ce nouvel axe d'exigence.

Formation des militants de l'A.P.F. Les moyens financiers existent : 100 000 € par an. Des formations seront proposées aux militants responsables des réseaux thématiques et des modules de formation en santé (voir plus haut).

Il y aura également des modules destinés aux élus, aux représentants et aux bénévoles très impliqués là partir de 2019. Volonté de mise en œuvre dans la proximité.

Cela commencera fin 2018 par des actions de sensibilisation pour encourager les adhérents à se présenter aux élections aux CAPFD ; en 2019, seront proposés des modules pour accompagner les nouveaux élus dans la prise de fonction dans leur nouvelle mission ; puis au niveau de la Région seront mis en place des actions de formation tout au long du mandat.

Date des prochaines rencontres des représentants régionaux :

- 29 et 30 mai
- 2 et 3 octobre